



ENFANCE



PETITE ENFANCE



PARENTALITÉ

Guide Famille

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

0-17 ANS

WWW.BRESSEHAUTESEILLE.FR



JEUNESSE



Un territoire
À VIVRE
en famille !



**Bresse
Haute
Seille**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNÉE SCOLAIRE 2026 | 2027

LE GUIDE POUR VOUS
FACILITER LA RENTRÉE !



LE GUIDE DE NOS SERVICES

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE



LE MOT DES ÉLUS

Nouvelles mandature et organisation, nouveaux élus, et donc nouvel édito !

Déjà parent ou tout nouveau parent ? ce guide est fait pour vous ! Il vous donne les clés pour bien démarrer l'année scolaire sans ajouter de stress inutile.

Le secteur Jeunes créé durant le dernier mandat rejoint la « vie associative, jeunesse et citoyenneté » sous l'égide de Quentin Paroisse, pour donner aux jeunes les moyens de prendre leur part dans l'animation du territoire et de continuer à construire leurs propres projets.

Les politiques engagées pour la petite enfance et l'enfance vont être poursuivies : le lien avec les assistantes maternelles sur le territoire et les appuis pour développer les modes d'accueil, les conseils aux jeunes parents, la formation de nos salariés pour assurer la qualité de nos services, la fourniture de goûters et repas équilibrés respectant la charte Nutrition Santé, le maintien du service de remplacement pour permettre un accueil en sécurité de vos enfants même en cas d'absence imprévue, ou encore l'organisation de l'animation des temps d'accueil (y compris durant les vacances scolaires) en étroite relation avec l'éducation nationale pour assurer la cohérence éducative entre les différentes phases de la journée.

Ces services bénéficient des aides de la CAF ce qui permet à la CCBHS d'ajuster leur tarification et permet aux familles modestes d'y accéder.

C'est une volonté politique, tout comme le fait d'être à l'écoute du terrain et d'ajuster les services proposés en fonction des besoins précis et locaux, subis (comme l'évolution de la carte scolaire) ou voulus (comme les regroupements d'écoles).

Notre politique est de répondre aux attentes des habitants de Bresse Haute Seille pour faire de ce territoire une terre d'accueil et de solidarité, mais aussi pour anticiper l'avenir.

Vous découvrirez dans ce guide les renseignements sur nos différents services pour trouver celui le plus à votre convenance, c'est un repère des solutions pour vous, au plus près de vous.



Stéphane LAMBERGER
Président de Bresse Haute Seille



Denis LEGRAND
Vice-Président Enfance et services éducatifs



Quentin PAROISSE
Vice-Président Vie associative, jeunesse et citoyenneté

On ne naît pas parent, on le devient.

Françoise Dolto

La parentalité recouvre de multiples dimensions : psychologiques, morales, culturelles, sociales... C'est une aventure faite de joies, mais aussi de doutes, d'interrogations et parfois d'inquiétudes. Pour vous accompagner, la Communauté de communes Bresse Haute Seille, en collaboration avec ses partenaires, propose tout au long de l'année des actions parentalité gratuites, à destination des parents et des enfants, de la naissance à l'adolescence.

Qui contacter ?

PÔLE PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Service petite enfance / Mission parentalité

03 84 44 48 45

En novembre, place au Mois de la Petite Enfance !

Un temps fort entièrement dédié aux tout-petits et à leurs parents, avec de nombreuses animations, ateliers et spectacles spécialement conçus pour eux.

Retrouvez les flyers et programmes sur le site bressehauteseille.fr ou via le portail famille de la Communauté de communes Bresse Haute Seille.

Exemples d'actions proposées :

Ateliers de motricité, relaxation, éveil musical, séances « bébés lecteurs », conférences et débats, temps de rencontres entre parents...



SOMMAIRE

LES SERVICES / HORAIRES / MODALITÉS

- P4/5** Les services sur le territoire
- P6/7** **PETITE ENFANCE**
Relais petite enfance itinérant
lieux accueil enfants parents
- P8/13** **ENFANCE**
Accueils de loisirs périscolaires-
Tap/extrascolaires/ mercredis
- P14** **JEUNESSE**
Le secteur jeunes de territoire
- P15/19** Facturation/Paiement/Gestion
des impayés

MON ESPACE FAMILLE

- P20/25** **Le portail famille**
Pour effectuer vos inscriptions et
réservations aux activités,
consulter les programmes et
animations des services, menus...
- P26** Les délais de prévention
- P27** Informations diverses
- P28/29** La gestion des absences
- P30/31** Prélèvement automatique

PÔLE PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE

SERVICE PETITE ENFANCE

- RPEI
- LAEP


SERVICE ENFANCE

LES ACCUEILS DE LOISIRS :

- PÉRISCOLAIRES
- TAP
- DU MERCREDI
- EXTRASCOLAIRES

SERVICE JEUNESSE

- SECTEUR JEUNES

 MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

- Maison de la Haute Seille - CHÂTEAU-CHALON
- Jurafaune - HAUTEROCHE
- Espace de Loisirs - DESNES
- Office de tourisme Jurabsolu - VOITEUR
- Maison des Etangs - LES DEUX FAYS

 LA FRANCE SERVICES

 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

 OFFICE D'ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE

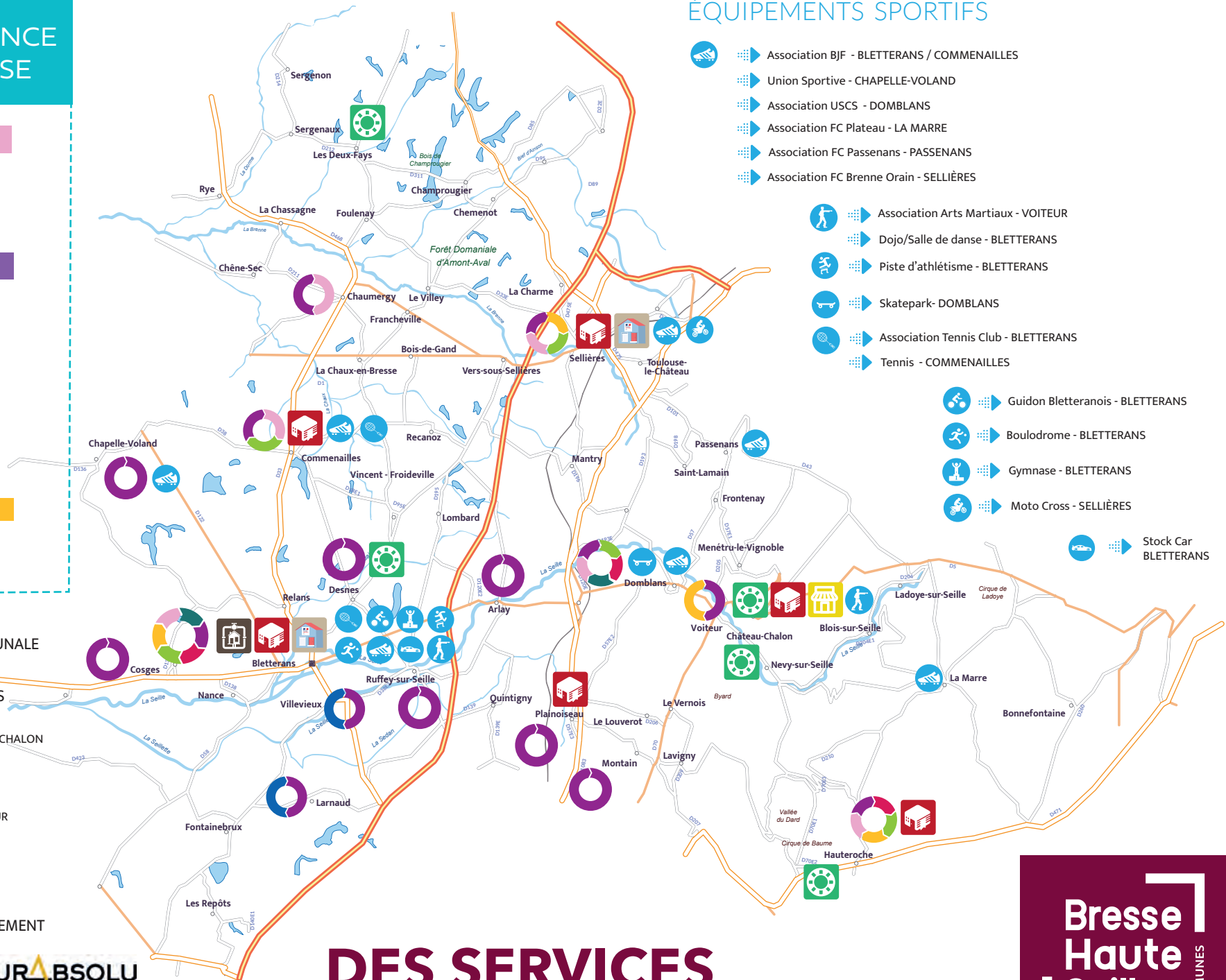
JURABSOLU
— Vivre Découvrir Entreprendre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Association BJJ - BLETTERANS / COMMENAILLES
- Union Sportive - CHAPPELLE-VOLAND
- Association USCS - DOMBLANS
- Association FC Plateau - LA MARRE
- Association FC Passenans - PASSEANS
- Association FC Brenne Orain - SELLIÈRES

- Association Arts Martiaux - VOITEUR
- Dojo/Salle de danse - BLETTERANS
- Piste d'athlétisme - BLETTERANS
- Skatepark - DOMBLANS
- Association Tennis Club - BLETTERANS
- Tennis - COMMENAILLES

- Guidon Bletteranois - BLETTERANS
- Boulodrome - BLETTERANS
- Gymnase - BLETTERANS
- Moto Cross - SELLIÈRES
- Stock Car BLETTERANS



DES SERVICES

SUR TOUT LE TERRITOIRE !

**Bresse
Haute
Seille**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LA PETITE ENFANCE

Des services pour accueillir l'enfant dès le plus jeune âge



L A E P

Lieu d'Accueil Enfants Parents

LA PARENT'AISE

Le LAEP est un lieu convivial pour les petits et pour les grands. Les LAEP de Bletterans et de Domblans accueillent les enfants de moins de 4 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grand-parent, proche...). Ce sont des espaces de jeux et de discussions, des lieux de rencontre, pour les enfants comme pour les parents.

Les enfants peuvent jouer ensemble : ils découvrent les plaisirs et les règles de la vie en collectivité sous le regard des adultes présents. Les bébés explorent un nouvel environnement et découvrent de nouvelles personnes, ce qui peut les préparer à la séparation avec leurs parents ou à l'entrée en collectivité.

Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents pour vous. Les horaires d'arrivée et de départ sont libres et sans inscription.

REJOIGNEZ-NOUS

LE LUNDI DE 8H30 À 11H30

DOMBLANS à l'accueil de loisirs
Rue de la Desserte

LE MERCREDI DE 8H30 À 11H30

BLETTERANS à la médiathèque
Chemin de la Foule



Lieu Accueil Enfants Parents
Bresse Haute Seille



RPEI : LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

Le RPEI accompagne les familles dans leurs démarches autour de l'accueil du jeune enfant et participe à la professionnalisation de l'accueil à domicile : assistants maternels et gardes à domicile.



Pour les familles

Le RPEI informe les futurs parents et parents de l'offre d'accueil existante sur le territoire Bresse Haute Seille et les accompagne en tant que particuliers employeurs à l'appropriation de leurs droits et obligations.

Pour les assistants maternels et gardes à domicile

Le RPEI offre un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels en les accompagnant dans leurs pratiques par la mise en place des ateliers d'éveil, de temps d'échange et d'écoute en soirée...

Il est présent sur plusieurs communes du territoire pour des animations régulières ou ponctuelles autour de thématiques variées : éveil corporel, musicothérapie, motricité...



LES ANIMATIONS RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE

MARDI DE 9H À 11H

Les semaines paires

COMMENAILLES salle polyvalente HAUTEROUCHE à la Carrière

Les semaines impaires

CHAUMERGY à la salle des associations

SELLIÈRES à l'accueil de loisirs

JEUDI ET VENDREDI DE 9H À 11H

BLETTERANS à l'accueil de loisirs
DOMBLANS à l'accueil de loisirs

CONTACTEZ-NOUS

SERVICE PETITE ENFANCE

03 84 44 48 45 petiteenfance@bressehauteseille.fr



rpe bresse haute seille



ENFANCE



PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES

Accueil de loisirs périscolaire

- Le matin avant la classe.
- Pendant la pause méridienne avec ou sans le repas en fonction des sites.
- Le soir après la classe.

Les Temps d'Activités Périscolaires

Uniquement pour les élèves scolarisés au RPI Larnaud/Villevieux, ce temps d'animation est proposé le vendredi après-midi dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ce temps d'animation est gratuit. Les TAP et la restauration du vendredi doivent être réalisés sur le lieu de scolarisation.

L'accueil mercredi

A partir de 3 ans révolus, si votre enfant a acquis la propreté, il peut participer à ces temps d'animations proposés avec ou sans repas sur la journée ou la demi-journée.



PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs extrascolaire

A partir de 3 ans révolu, si votre enfant a acquis la propreté, il peut participer à ces temps d'animations proposés du lundi au vendredi sauf jours fériés et fermetures annuelles.

Des séjours

La communauté de communes organise plusieurs séjours tout au long de l'année. Les programmes sont communiqués via le portail famille, par affichage dans les différents sites du territoire et sur notre site internet.

DES GOÛTERS SUR LES TEMPS D'ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Chaque jour un goûter (gratuit pour les familles) est proposé aux enfants (sauf les sites de Voiteur et Desnes qui prennent les goûters sur le temps scolaire). Les goûters sont diversifiés et équilibrés, dans la continuité des actions menées par la CCBHS pour fournir une alimentation de qualité aux enfants, respectant les exigences de la loi EGALIM (au moins 50% de produits sous label de Qualité et d'Origine dont 20% de produits Bio) et les recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé). Ainsi, selon les jours de distribution, les enfants peuvent déguster des fruits frais, des produits laitiers ou des produits céréaliers, fournis sans frais supplémentaires pour les parents grâce aux aides européennes du programme Lait & Fruits à l'école. Les distributions de goûters sont accompagnées d'activités éducatives sous forme d'animations, visites de fermes et jeux conçus spécifiquement pour mieux appréhender les notions d'équilibre alimentaire, d'origine et de transformation des produits agricoles.



NOUS CONTACTER

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Accueil physique sur rendez-vous
Service fermé le vendredi après-midi

03 84 44 48 45

enfancejeunesse@bressehautesaone.fr



Nous accueillons de manière inconditionnelle et dans les meilleures conditions l'ensemble des enfants/jeunes, **notamment ceux en situation de handicap ou ayant besoin d'un accueil personnalisé.**

Pour y parvenir, la CAF du Jura co-finance notre fonctionnement et peut apporter une aide spécifique supplémentaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap bénéficiaires d'une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Cette aide nous permet de mobiliser des moyens qui contribuent à proposer des loisirs de qualité, tels que la possibilité de former nos équipes d'animation, de recruter des encadrants supplémentaires si besoin, d'investir dans du matériel adapté.

Pour que nous puissions bénéficier de ces aides, nous devons pouvoir justifier de l'accueil d'enfant (dans les accueils de loisirs hors espaces jeunes) en situation de handicap au sein des accueils.

Aussi, si votre enfant bénéficie de l'AEEH, merci de bien vouloir fournir un justificatif de cette prestation.

L'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques (PAI, MDPH, AAEH, livret d'accueil personnalisé ou tout autre handicap...) peut et doit être assuré au sein des accueils en privilégiant la mise en place d'un protocole.

Vous devez prendre un rendez-vous avec notre référente inclusion en envoyant un mail à : enfancejeunesse@bressehauteseille.fr



LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES & TAP

16 SITES D'ACCUEIL

SUR LE TERRITOIRE BRESSE HAUTE SEILLE



ARLAY

Rue Honoré Chapuis

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h20

Midi sans repas : 11h45-12h15 / 13h15-13h35

Midi avec repas : 11h45-13h35

Soir : 16h30-18h30

BLETTERANS

Place Orion

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin :

Elementaires : 7h30-8h20

Maternelles : 7h30-8h30

Midi avec repas :

Elementaires : 12h-13h35

Maternelles : 11h50-13h25

Soir :

Elementaires : 16h15-18h30

Maternelles : 16h25-18h30

CHAPELLE-VOLAND

1763 Route du Bourg

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h40

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h25-18h30

CHAUMERGY

11 Grande Rue de la Bresse

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h50

Midi avec repas : 12h-13h20

Soir : 16h30-18h30

COMMENAILLES

Place du Général Michelin

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h30

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h25-18h45

COSGES

Rue du Village

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h-8h35

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h30-18h30

DESNES

Rue des Ecoles

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h50 (Desnes) / 7h30-8h55 (Bus Lombard et Relans)

Midi sans repas : 12h-12h30 / 13h-13h55

Midi avec repas : 12h-13h40 (Bus Lombard)

12h -13h50 (Desnes) / 12h-13h55 (Bus Relans)

Soir : 17h-18h15 (Desnes) / 17h10-18h15 (Relans et Lombard)

DOMBLANS

Rue de la Desserte

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h20

Midi sans repas : 12h-12h30

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h15-18h15

LARNAUD

Chemin du Grand Champ

Lundi Mardi Jeudi

Matin : 7h15-8h35

Midi sans repas : 13h15-13h35

Midi avec repas : 12h05-13h35

Soir : 16h05-18h30

Mercredi

Matin : 7h15-8h35 **Midi sans repas :** 11h35-12h30

Vendredi

Matin : 7h15-8h35

Midi sans repas : 13h15-14h

Midi avec repas : 12h05-14h

TAP : 14h-17h

Soir : 17h-18h30

MONTAIN 65 Route de la Mairie

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Matin : 7h30-8h20
Midi sans repas : 11h45-12h30
Midi avec repas : 11h45-13h20
Soir : 16h15-18h30

PLAINOISEAU Rue Georges Trouillot

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Matin : 7h30-8h35
Midi avec repas : 12h-13h35
Soir : 16h30-18h30

RUFFEY-SUR-SEILLE 12 Rue du
Général Lecourbe

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Matin : 7h30-8h25
Midi sans repas : 12h05-12h30 / 13h30-13h50
Midi avec repas : 12h05-13h50
Soir : 16h30-18h30

VILLEVIEUX 60 Grande Rue

Lundi Mardi Jeudi
Matin : 7h30-8h25
Midi sans repas : 11h55-12h25
Midi avec repas : 11h55-13h25
Soir : 15h55-18h30

Mercredi
Matin : 7h30-8h25
Midi sans repas : 11h25-12h30

Vendredi
Matin : 7h30-8h25
Midi sans repas : 11h55-12h25
Midi avec repas : 11h55-13h50
TAP : 13h50-16h50
Soir : 16h50-18h30

VOITEUR 1 Route de Lons-le-Saunier

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Matin : 7h15-8h20
Midi sans repas : 11h30-12h30 / 13h-13h40
Midi avec repas : 11h30-13h40
Soir : 16h50-18h30



ET AUSSI... DEUX ACCUEILS GÉRÉS PAR
DES SIVOS :

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir
les modalités des accueils !

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot
SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83
alsharcenciel@gmail.com
<https://arcenciel39.wixsite.com>

SELLIÈRES

Route de Fangy
SIVOS DE SELLIERES 03 84 85 53 82
sivos.sellieres@wanadoo.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

3 SITES SUR LE TERRITOIRE POUR
ACCUEILLIR VOS ENFANTS
LE MERCREDI



BLETTERANS

- 🕒 **Matin (sans repas) :** 7h30 – 12h30
- 🕒 **Midi avec repas :** 12h30 – 13h30
- 🕒 **Après-midi (sans repas) :** 13h30 – 18h30

📍 *Place Orion* 📞 03 84 44 48 45 / 06 40 60 62 44

DOMBLANS

- 🕒 **Matin (sans repas) :** 7h15 – 12h30
- 🕒 **Midi avec repas :** 12h30 – 13h30
- 🕒 **Après-midi (sans repas) :** 13h30 – 18h15

📍 *Rue de la Desserte* 📞 03 84 44 48 45 / 06 40 60 62 44

CAS EXCEPTIONNELS

➤ **Sortie à la journée :** obligatoire avec horaires modifiés et réservation obligatoire du repas.

➤ **Activités sportives ou culturelles :** nous avons la particularité de nous adapter aux familles de manière à permettre aux enfants qui ont un abonnement annuel auprès d'associations ou clubs sportifs ou autres de participer à leurs activités. Nous serons disponibles pour accueillir vos enfants à des heures échelonnées les après-midis, les modalités seront à définir avec le directeur de l'accueil.



MODALITÉS :

➤ **Pour un accueil matin sans repas :** L'enfant doit être déposé au plus tard à 9h30 et récupéré au plus tard à 12h30.

➤ **Pour un accueil après-midi sans repas :** L'enfant doit être déposé à 13h30 et peut-être récupéré à partir de 17h.

➤ Pour les réservations, la collectivité se laisse la possibilité de prioriser les familles habitant le territoire.

➤ **Pour les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accueil personnalisé :** il sera possible de proposer des créneaux en horaires adaptés. La demande devra se faire par écrit auprès du service enfance jeunesse.

➤ **Pour les enfants accueillis en famille d'accueil ou institution (MECS, ITEP, foyer...)** : préalablement à toute inscription aux mercredis ou accueils de loisirs extrascolaires, un rendez-vous devra être pris avec le service enfance jeunesse afin de définir les besoins de l'enfant. Un projet d'accueil devra être mis en place entre la structure (MECS, ITEP, foyer, ...) et la communauté de communes afin de définir les conditions d'accueil.

➤ Un enfant présent sur le temps du repas doit obligatoirement être présent le matin et/ou l'après-midi.

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83
alsharcenciel@gmail.com
<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir les modalités des accueils !

LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

5 ACCUEILS SUR LE TERRITOIRE
POUR VIVRE DES VACANCES
INOUBLIABLES



BLETTERANS

Place Orion

03 84 44 48 45 / 06 40 60 62 44

Matin

Arrivées : 7h30/9h30

Activités : 9h30/12h

Départs : 12h/12h30

Option repas : 12h/13h30

Après-midi

Arrivées : 13h30/14h

Activités : 14h/17h

Départs : 17h/18h15

COMMENAILLES

Rue de l'Haut

03 84 44 48 45 / 03 84 85 12 75

Matin

Arrivées : 8h/9h30

Activités : 9h30/12h

Présence repas obligatoire : 12h/14h

Après-midi

Activités : 14h/17h

Départs : 17h/18h

DOMBLANS

Rue de la Desserte

03 84 44 48 45 / 06 86 35 57 43

Matin

Arrivées : 7h30/9h30

Activités : 9h30/12h

Départs : 12h/12h30

Option repas : 12h/13h30

Après-midi

Arrivées : 13h30/14h

Activités : 14h/17h

Départs : 17h/18h15

SELLIÈRES

Route de Fangy

03 84 44 48 45 / 06 44 15 41 60

Matin

Arrivées : 7h30/9h30

Activités : 9h30/12h

Départs : 12h/12h30

Option repas : 12h/13h30

Après-midi

Arrivées : 13h30/14h

Activités : 14h/17h

Départs : 17h/18h

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION :

L'enfant doit être déposé **au plus tard à 9h30** et peut-être récupéré à partir de 17h.

Si l'enfant ne reste pas sur le temps du repas, il doit être récupéré entre 12h et 12h30 et doit être redéposé entre 13h30 et 14h.

La collectivité facture des plages incompressibles : 9h30 – 12h et 14h – 17h.

Pour les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accueil personnalisé : il sera possible de proposer des créneaux en horaires adaptés. La demande devra se faire par écrit auprès du service enfance jeunesse.

Pour les enfants accueillis en famille d'accueil ou institution (MECS, ITEP, foyer...), préalablement à toute inscription aux mercredis ou accueils de loisirs extrascolaires, un rendez-vous devra être pris avec le service enfance jeunesse afin de définir les besoins de l'enfant. Un projet d'accueil devra être mis en place entre la structure (MECS, ITEP, foyer, ...) et la CCBHS afin de définir les conditions d'accueil.

Un enfant ne peut pas être présent sur le temps du repas s'il n'est pas présent le reste de la journée.

CAS EXCEPTIONNELS

- Sortie à la journée obligatoire avec horaires modifiés et réservation obligatoire du repas.
- Pour les réservations et les listes d'attente : la collectivité se laisse la possibilité de prioriser les familles habitant le territoire.

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83

alsharcenciel@gmail.com

<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir les modalités des accueils !



JEUNESSE



3 ESPACES JEUNES, POUR SE RETROUVER, S'AMUSER ET CRÉER

À BLETTERANS, SELLIÈRES ET VOITEUR POUR LES 12-17 ANS

Animés par la communauté de communes Bresse Haute Seille et le CPIE Bresse du Jura



PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES

ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ

MARDI 12h45 – 13h45

Collège de BLETTERANS

JEUDI 12h45 – 13h45

Collège de VOITEUR

VENDREDI 17h – 20h30

Entrée et sortie libre et gratuite

SAMEDI 9h30 – 18h30

Sur inscription et réservation



PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

DU LUNDI AU VENDREDI 8h - 18h

Sur inscription et réservation

- Un abonnement annuel pour profiter d'activités.
- Une navette gratuite avec plusieurs arrêts :
Arlay (place de la mairie - Saint-Germain-les-Arlay) **Bletterans** (accueil de loisirs) **Commenailles** (école) **Domblans** (pharmacie) **Sellières** (accueil de loisirs) **Voiteur** (mairie)
- Goûters fournis.
- Un séjour organisé l'été.
- Programmes et plannings disponibles sur le portail famille.
- Promeneurs du net : une présence éducative en ligne assurée par les animateurs du secteur jeunes, avec des actions de veille et de sensibilisation autour du lien social, des usages numériques, des espaces d'échange, du développement d'initiatives, des pratiques collaboratives et de la prévention des conduites à risque et du mal-être.

CONTACTEZ-NOUS

INSCRIPTION ET RESERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLE

SECTEUR JEUNES DE TERRITOIRE

2 AV. JEAN DE CHALON-ARLAY – 39140 BLETTERANS

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

jeunes@bressehauteseille.fr / 03 84 44 48 45

SUIVEZ-NOUS SUR INSTA



olivia.secteurjeunesccbhs



natachabressehauteseille

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83

alsharcenciel@gmail.com

<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir les modalités des accueils !

TARIFS DES ACTIVITÉS

APPLICABLES AU 06 JUILLET 2026

Comment calculer votre tarif ?

» **Ressources annuelles N-2 du foyer** déclarées auprès de la CAF du Jura / **12 mois = revenus mensuels N-2**

» **Revenus mensuels N-2** du foyer actuel x **taux d'effort** (nombre d'enfants à charge) = **prix de la séquence et/ou le coût horaire**.



Vous devrez multiplier ce montant par le nombre de séquences ou d'heures (en fonction de l'activité).

RESSOURCES PRISES EN COMPTE :

Salaires et assimilés, pensions alimentaires perçues, les pensions, rentes (invalidité), allocation de veuvage, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, revenus capitaux mobiliers imposables, rémunération des gérants et associés, revenus immobiliers et fonciers net, prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus des capitaux mobiliers.

RESSOURCES DÉDUCTIBLES :

Pensions alimentaires versées, cotisations volontaires de sécu, les plans d'épargne retraite, la CSG Déductible sur les revenus du patrimoine, les déficits fonciers ou professionnels.

Un exemple pour bien comprendre :

Exemple : M. et Mme MARTIN ont des **ressources annuelles N-2 de 48 000 €** et **2 enfants à charge**. Ils souhaitent connaître leurs tarifs pour les accueils de loisirs périscolaires sur les temps suivants : matin/midi avec repas/soir

Pour M. et Mme MARTIN les tarifs seront donc de :

Prix du matin = 2 € Prix du soir = 2 €

Prix du midi avec repas = 4.80 € + 2 € = 6.80 €

BON A SAVOIR !

La CAF et la MSA du Jura soutiennent financièrement la communauté de communes Bresse Haute Seille pour assurer le maintien et la pérennisation des accueils de loisirs du territoire.

Nous prendrons en compte les différentes ressources perçues de l'année civile N-2 et la composition du foyer actuel.

Si vous n'êtes pas allocataire CAF du Jura, nous utiliserons les avis d'imposition de l'année civile n-2 du foyer conformément aux critères de la CAF du Jura.

Pour les enfants accueillis en famille d'accueil ou institution (MECS, ITEP, foyers...), préalablement à toute inscription aux mercredis ou accueils de loisirs extrascolaires, un rendez-vous devra être pris avec le service enfance jeunesse afin de définir les besoins de l'enfant. Un projet d'accueil devra être mis en place entre la structure (foyer, ...) et la CCBHS afin de définir les conditions d'accueil.

Pour les familles d'accueil et les institutions : le tarif appliqué sera le tarif plancher avec un enfant à charge.

Comment calculer les **revenus mensuels N-2 ?**

48 000 € / 12 mois = 4000 €

Comment calculer le **prix de la séquence ou le coût horaire ?**

4000 € x 0.050% (taux d'effort) = 2 €

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Matin = 1 séquence

Midi avec repas = 1 séquence + prix du repas

Midi sans repas = 1 séquence

Soir = 1 séquence

TARIF À LA SÉQUENCE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 1532 € ou moins	0,83 €	0,76 €	0,68 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

ACCUEILS DU MERCREDI

Accueil du matin = 2 séquences

Accueil après-midi = 2 séquences

Midi + repas = 1 séquence + prix du repas

TARIF À LA SÉQUENCE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 1532 € ou moins	0,83 €	0,76 €	0,68 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

Tout 1/4 d'heure commencé est dû.

Facturation des plages de présence obligatoire : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

TARIF À L'HEURE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 814,62 € ou moins	0,45 €	0,41 €	0,37 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

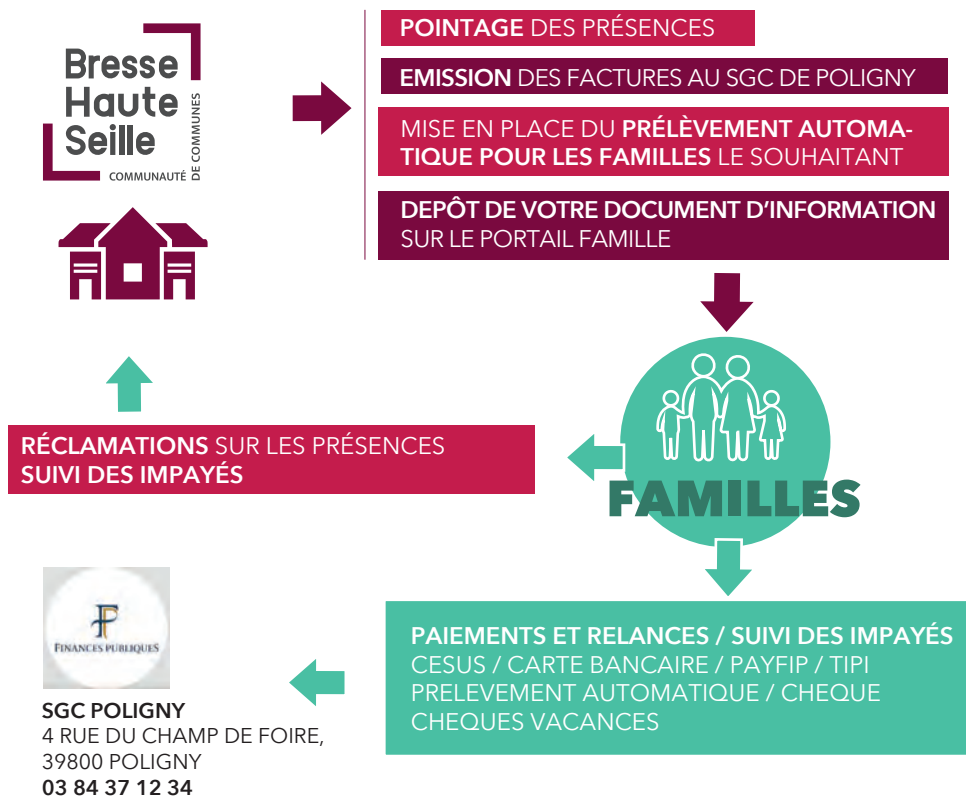
SECTEUR JEUNES DE TERRITOIRE

En plus de l'abonnement annuel, des activités payantes sur réservation peuvent être proposées aux familles. Tout abonnement effectué en cours d'année est facturé au même prix qu'un abonnement effectué en début d'année scolaire.

ABONNEMENT ANNUEL	Ressources mensuelles de l'ensemble du foyer (N-2 année civile)	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +
	< 1500 €	50 €	40 €	25 €
	Entre 1500 € et 2499 €	75 €	60 €	37,50 €
	À partir de 2500 €	100 €	80 €	50 €

* Le revenu plancher est ajusté chaque année civile en fonction des barèmes CAF DU JURA.

LE CIRCUIT ET LES MODALITÉS DE FACTURATION



MODALITÉS DE FACTURATION

- > Si le montant de votre facture est inférieur à 15 €, elle est automatiquement reportée sur le mois suivant. S'il n'est pas possible de la reporter sur un autre mois, elle est envoyée avec la facturation du mois de janvier et/ou août.
- > Les réclamations devront être faites par mail et justifiées si cela est nécessaire.
- > Les réservations de dernière minute suite à une contrainte professionnelle n'entraîneront pas l'application des pénalités si cela est justifiée par écrit par l'employeur (voir formulaire disponible auprès du service enfance jeunesse ou sur votre portail famille).
- > La communauté de communes Bresse Haute Seille ne gérant que l'émission des factures, et non les règlements, aucune attestation fiscale concernant les frais de garde ne pourra être délivrée. En revanche, une attestation de présence sera mise à disposition sur le portail famille. Un courriel sera ainsi adressé aux familles afin de les informer de la démarche de calcul.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre créance selon les moyens suivants :



PAIEMENT EN LIGNE : Vous pouvez régler par carte bancaire sur votre portail famille après réception de l'avis des sommes à payer (par courrier ou sur votre compte impot.-gouv.fr) en utilisant les références TIPI présentes sur le document.



PAR TIP (TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT) :

Détachez le talon situé en bas de l'avis, datez-le et signez-le dans l'encadré prévu à cet effet. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées, veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB). Adressez le tout à l'adresse mentionnée sur le TIP.



PAR CHÈQUE : Libellez le chèque à l'ordre du Trésor Public et joignez le TIP non signé et non agrafé. N'ajoutez aucun autre document. Envoyez le tout à l'adresse indiquée sur le TIP.



PAR VIREMENT BANCAIRE : Effectuez le virement vers le compte bancaire du comptable public (BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT FR10 3000 1004 86D3 95000000 062) en précisant les références mentionnées sur l'avis de paiement dans la zone objet/libellé/numéro de titre.



PAIEMENT EN NUMÉRAIRE OU PAR CARTE BANCAIRE : Vous pouvez régler en espèces (limité à 300€) ou par carte bancaire auprès d'un buraliste agréé, répertorié sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>.



PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE VIA LE TÉLÉPHONE en contactant le SGC de Poligny au 03 84 37 12 34.



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : connectez-vous à votre portail famille, cliquez sur l'onglet « prélèvement automatique », complétez les données puis ajoutez le mandat de prélèvement daté et signé avec un RIB et validez.



CHÈQUE VACANCES pour l'extrascolaire, CESU (Chèque emploi service universel) pour le préscolaire (hors repas) et l'extrascolaire, VACAF ET PASS COLO (séjours avec hébergement)

VACAF - Aide aux Vacances Enfants (AVE) et PASS COLO



Chaque début d'année, les familles qui remplissent les conditions d'éligibilité aux aides aux vacances sont informées par leur CAF ou la MSA d'une notification précisant : le pourcentage et/ou le montant journalier et/ou le plafond d'aide, le nombre de séjours autorisés, la durée du séjour, etc. Ces informations sont également disponibles sur Caf.fr dans votre espace personnel « Mon Compte ».

Pour les pass Colo, si vous n'êtes ni allocataire Caf ni adhérent Msa, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) vérifie votre éligibilité.

Rendez-vous sur le site : <https://jpa.asso.fr/passcolo>

L'AVE est une aide attribuée pour 1 seul séjour de vacances collectif dans l'année et est déduite du coût du séjour pour appliquer le principe du tiers-payant. Ce système permet d'éviter à la famille d'avancer la totalité du coût du séjour. Les familles sont invitées à choisir le séjour de leur enfant sur le site vacaf.org parmi une liste de partenaires labellisés par leur Caf ou VACAF. Il peut s'agir d'un séjour linguistique, sportif, artistique ou culturel.

Source : https://partenaires.vacaf.org/decouvrir/dispositifs_enfants

The logo for 'PASS COLO' features the word 'PASS' in yellow and 'COLO' in teal, with a stylized teal smile underneath.

Le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une aide financière allant de 200 € à 350 €. Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour. Les séjours éligibles au Pass colo sont consultables sur le site : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

source : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

LA GESTION DES IMPAYÉS

Conformément aux obligations financières en vigueur, les parents ou responsables légaux s'engagent à régler les sommes dues dans les délais impartis. En cas de non-paiement dans les délais définis, des démarches de recouvrement seront entreprises par les comptables publics. **La collectivité se réserve le droit de refuser des inscriptions ou d'annuler des réservations existantes** (y compris pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les mercredis, secteurs jeunes etc...) tout au long de l'année scolaire en cours. **Toute dette impayée l'année précédente pourra également entraîner un refus d'inscription pour l'année suivante.** Le non-respect d'un échéancier de paiement, incluant le défaut de règlement des échéances prévues et/ou des factures courantes, sera considéré comme un impayé et entraînera la clôture des inscriptions ainsi que l'annulation des réservations existantes.



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer le paiement dans les délais impartis, nous vous encourageons à prendre contact avec :

- **Le SGC de Poligny**, qui pourra vous proposer la mise en place d'un échéancier adapté : **03 84 37 12 34** / 4 rue du champ de foire - 39800 Poligny
- **Une assistante sociale :**
Bletterans **03 84 48 17 11** / 5 rue des Granges – 39140 Bletterans
Voiteur **03 84 87 13 13** / 1 place de la Mairie – 39210 Voiteur
- **La France services** qui pourra vous accompagner dans vos démarches administratives auprès de la CAF, MSA ou des services des finances publiques :
Sellières **03 84 24 58 05 - 06 32 99 76 08** / 7 rue Jean Moulin – 39230 Sellières
Bletterans **03 84 87 12 25** / 3 place Orion Bureau de Poste – 39140 Bletterans
- **Le Département du Jura** pour déposer une demande d'aide financière pour le périscolaire : **03 84 87 33 00**

VOTRE ESPACE PERSONNEL
POUR S'INSCRIRE, RÉSERVER, S'INFORMER

RENTREE SCOLAIRE 2026 LE GUIDE



INFORMATIONS IMPORTANTES



Les inscriptions et réservations périscolaires et accueils du mercredi pour la rentrée 2026 débiteront le 08/07/26 à partir de 9h. Pour la première semaine de la rentrée, **les repas doivent être réservés au plus tard le 26/08/26 avant 23h59.** Passé ce délai, nous ne pourrons plus faire de modification !



Les inscriptions et réservations extrascolaires débiteront le 23/09/2026 à partir de 9h, les réservations seront possibles aux dates mentionnées dans le mémo réservations et dans les programmes. **Attention le service administratif enfance jeunesse sera fermé du 3/08/26 au 9/08/26 (journée) et le 26/08/26 (matin) de ce fait, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dès réouverture.**

LA DEMANDE DE CRÉATION DE VOTRE COMPTE FAMILLE

Contactez par mail le service enfance jeunesse pour avoir vos identifiants et diverses informations. Ce mail doit comporter les éléments suivants :

- ▶ **Nom et prénom** du représentant légal.
- ▶ **Numéro de téléphone et adresse postale complète.**
- ▶ **Copie des vaccins de l'enfant / jeune** (attention ils doivent obligatoirement être à jour, le nom et prénom et la date de naissance doivent figurer sur le document).
- ▶ **Copie du livret de famille.**

CAS PARTICULIERS

UN ENFANT EN FAMILLE D'ACCUEIL OU EN FOYER :
Il est du devoir de l'accueillant de vérifier les autorisations et interdictions auprès du représentant légal de l'enfant ou du Département du Jura / Région Bourgogne Franche-Comté selon sa convention. Sur le portail, le membre représentant sera le tuteur ou la structure / personne accueillant l'enfant.

UN COUPLE SÉPARÉ, 3 POSSIBILITÉS :

- ▶ **1 compte par représentant légal** avec une facturation séparée (fournir un calendrier de garde).
- ▶ **2 comptes pour les représentants légaux** et deux accès différents pour réserver.
- ▶ **1 compte pour un seul parent** avec une facturation à son nom.

1

LA CREATION OU LA MISE À JOUR DES MEMBRES

DE VOTRE FOYER ET DE VOS CONTACTS (AJOUT / RETRAIT...)

À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

VOTRE PORTAIL FAMILLE DOIT REPRÉSENTER LA COMPOSITION ACTUELLE DE VOTRE FOYER.

LE SERVICE ADMINISTRATIF VALIDERA VOTRE DEMANDE SOUS UN DÉLAI DE 1 À 2 JOURS OUVRÉS MINIMUM ET VOUS POURREZ ENSUITE PROCÉDER AUX ÉTAPES SUIVANTES.

2

LA MISE À JOUR DES DONNÉES DE SANTÉ / ALLOCATAIRES

ET LA CRÉATION DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

SI VOTRE ENFANT/JEUNE A UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE, UN PAI EST OBLIGATOIRE

Vous devez compléter les documents avec votre médecin traitant ou allergologue et les communiquer au service enfance jeunesse de la communauté de communes via le portail famille ou par mail.

SI VOTRE ENFANT/JEUNE A UN PAI QUI INDIQUE L'OBLIGATION D'APPORTER SON PROPRE REPAS

Contactez le service enfance jeunesse pour permettre une inscription spécifique « Midi avec repas PAI ». Il vous sera facturé uniquement l'accueil du midi sans repas. Les repas devront être conditionnés dans un sac isotherme avec un « pain de glace ». Le repas sera conservé au réfrigérateur puis transporté dans la salle de restauration pour être réchauffé dans un four micro-onde. Après le repas, le sac et le contenant seront redonnés à votre enfant. Nous prendrons également la température du plat à froid lors de la réception de celui-ci.

SI VOTRE ENFANT/JEUNE EST EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques (PAI, MDPH, AAEH, livret d'accueil personnalisé ou tout autre handicap...) peut et doit être assuré au sein des accueils en privilégiant la mise en place d'un protocole.

Vous devez prendre un rendez-vous avec notre référente inclusion en envoyant un mail auprès du service administratif. Les justificatifs peuvent être communiqués via le portail famille (onglet données santé) ou par mail à :

enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr

CRÉER UNE INSCRIPTION / DES INSCRIPTIONS

UNE INSCRIPTION PAR ENFANT / PAR ACTIVITÉ / PAR LIEU ET PAR ANNÉE SCOLAIRE. ATTENTION UNE INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ NE VAUT PAS RÉSERVATION.

Le service administratif validera votre demande sous 1 à 2 jours ouvrés minimum. Dès réception du mail de traitement positif de votre demande / vos demandes, vous pourrez poursuivre vos démarches.

The screenshot shows the top part of a web form. On the left, there is a folder icon and the text 'ENFANCE ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (MIDI AVEC REPAS) - ANNEE SCOLAIRE' and 'Enfant 2 - De 6 Ans'. On the right, a clock icon indicates 'Durée approximative de cette démarche : 10 mn'. Below this is a progress bar with three steps: 1 - MA DEMANDE (highlighted in red), 2 - VALIDATION, and 3 - IMPRIMERIE. There are buttons for 'ANNULER LA DEMARCHE' and 'ALLER À L'ÉTAPE 2 >>'. A red circle with a pencil icon is positioned over the first step.

The screenshot shows the 'INSCRIT' form. It is divided into sections for 'LE RESPONSABLE LEGAL 1' and 'LE RESPONSABLE LEGAL 2'. Each section includes fields for 'Nom d'usage et Prénom', 'Adresse (si différente de l'enfant)', 'Employeur', 'Profession', 'Situation matrimoniale', and 'Lien avec l'enfant'. There are also radio buttons for 'Autorité parentale (si non, justifier la décision judiciaire dans la partie des pièces à fournir)'. At the bottom, there is a section for 'ASSISTANTE FAMILIALE / FOYERS ET ASSOCIATIONS / UDAF ET AUTRES ORGANISMES' with fields for 'Nom de l'organisme', 'Nom et prénom du référent', 'Fonction', and a question about delegation of authority.



INFORMATIONS SANTÉ NON COMPLÉTÉES = INSCRIPTIONS REFUSÉES

CAS PARTICULIERS :

EMPLOYEUR ET PROFESSION

Si vous êtes sans emploi merci de l'indiquer dans les cases.

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Enfant / jeune non reconnu légalement par un parent où si vous êtes veuf(ve) vous devrez compléter les données obligatoires du représentant légal 2 avec les mêmes informations que le représentant légal 1.

PIÈCES À FOURNIR

Les documents ne sont pas obligatoires toutefois dans certains cas ils seront nécessaires.

Si vous devez effectuer plusieurs demandes, vous pouvez mettre vos pièces uniquement dans le premier dossier complété.

AVIS D'IMPOSITION N-2 DU FOYER ACTUEL

Pour la facturation des familles non allocataires CAF DU JURA.

ASSURANCE – RESPONSABILITE CIVILE

* Nom de votre compagnie d'assurance

* Numéro de contrat

LES PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

INFORMATION SUR LES TARIFS

La CAF et la MSA du Jura soutiennent financièrement la Communauté de Communes Bresse Haute Saône pour assurer le maintien et la pérennisation des accueils de loisirs du territoire. Nous utilisons principalement les revenus de l'année civile N-2 enregistrés par la CAF du Jura, si vous n'êtes pas allocataire CAF du Jura, nous utiliserons les avis d'imposition de l'année civile n-2 des membres du foyer actuel et prendrons les différentes ressources perçues conformément aux critères donnés par la CAF et indiqués dans le règlement intérieur.

Tout changement de situation familiale intervenant en cours d'année doit être signalé et justifié à nos services pour pouvoir être pris en compte dans l'évolution du tarif et aux services de la CAF pour mise à jour de votre dossier. La modification sera prise en compte dès que l'information sera communiquée par la famille au service administratif et non à la date de l'événement. Si votre dossier allocataire ou vos avis d'imposition sont incomplets, erronés ou manquants ou illisibles, le tarif le plus haut vous sera alors appliqué.

Cacher

AVIS D'IMPOSITION N-2 DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS DU MEMBRE 1 DU FOYER (TOUTES LES PAGES)



3 GÉRER LES AUTORISATIONS ET LES RÉSERVATIONS

UNE FOIS LES INSCRIPTIONS VALIDÉES PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

REPRÉSENTANT 1 DU FOYER

Famille Test CCBHS
2 place orion
39140 Bletterans
03 84 44 48 45
08 07 08 08 10
enfancejeunesse@bressehauteseoie.fr

Profil Identifiants Ajouter une personne

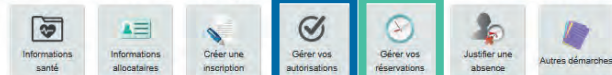
Représentant 2 du foyer

Nouveau Conjoint

MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES



Mon administratif : inscriptions, réservations & diverses informations



GÉRER VOS AUTORISATIONS :

Autorisations et interdictions concernant l'enfant/le jeune et vos contacts.



GÉRER VOS RÉSERVATIONS :

Pour ajouter / modifier / annuler une réservation : vous devez cliquer sur cet onglet, si le site est complet où que le délai de prévenance est dépassé, les cases seront automatiquement bloquées. Si vous cochez la case midi avec repas, ne cochez pas la case midi sans repas pour les mêmes jours, vous risquez une double facturation (en fonction des accueils proposés sur votre lieu de rattachement).

4

VÉRIFIER VOS RÉSERVATIONS

REPRÉSENTANT 1 DU FOYER

Famille Test CCBHS
 2 place orion
 30140 Bessières
 03 84 44 45 45
 08 07 08 09 10
 enfance@ccbh.com
 04 81

Profil Identifiants Ajouter une personne

Représentant 2 du foyer

MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES

[Demandes d'inscriptions](#)
[Mes factures](#)
[Programmes d'animations](#)
[Vos programmes](#)

DERNIÈRES DEMANDES EFFECTUÉES

7 jan 2026 13:32

DEMANDE N° 167448
ENFANT Gérer vos réservations
 Arlay - *Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas - Accueil Arlay - du 28 au 30/04/2026



Arlay CCBHS

MES INFORMATIONS

[@](#) Changement de courriels
[☎](#) Changement de téléphones
[✉](#) Changement d'adresses po...

Mon administratif : inscriptions, réservations & diverses informations

[Informations santé](#)
[Créer une inscription](#)
[Gérer vos autorisations](#)
[Gérer vos réservations](#)
[Justifier une absence](#)

Avril 2026

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3

MON AGENDA

- *Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas
 Accueil Arlay
 Événements du 08 mars 2026 au 03 juillet 2026
- *Accueil de Loisirs Périscolaire- Matin/Midi sans repas/Soir
 Accueil Arlay
 Événements du 08 mars 2026 au 03 juillet 2026

27 AVRIL / 03 MAI

*Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas
 Accueil Arlay
 du 08 mars 2026 au 03 juillet 2026

*Accueil de Loisirs Périscolaire- Matin/Midi sans repas/Soir
 Accueil Arlay
 du 08 mars 2026 au 03 juillet 2026

LUNDI 27	MARDI 28	MERCREDI 29	JEUDI 30	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03
	Midi+repas- Résa		Midi+repas- Résa			




LES DÉLAIS DE PRÉVENANCE

POUR EFFECTUER / ANNULER OU MODIFIER VOS RÉSERVATIONS

Il est possible de faire des réservations et modifications via le portail famille **en respectant les délais de prévenance**. Si celui-ci est dépassé, vous serez automatiquement bloqué sur le portail famille.



NOUVEAUX DÉLAIS

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES  DÉLAIS	Matin/midi sans repas soir, TAP et accueil du vendredi soir (Larnaud/Villevieux) La veille avant 9h.	Midi avec repas : Le mercredi avant 23h59 pour la semaine suivante.	Accueil du mercredi : Le mercredi avant 23h59 pour la semaine suivante.
--	---	--	--

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES :

PETITES VACANCES

Les inscriptions et réservations sont possibles environ 1 mois avant le début de la période concernée et se clôturent 11 jours avant le 1er jour des vacances. Les dates exactes de ces inscriptions / réservations vous seront communiquées tout au long de l'année.

Une fois les réservations clôturées, il ne sera plus possible de demander l'annulation ou la modification sans entraîner la facturation des plages incompressibles et des repas qui n'auront pas pu être décommandés auprès du prestataire.

POUR LES SÉJOURS

Les inscriptions et réservations sont possibles environ 1 mois avant le début de la période.

LES DEMANDES HORS DELAI

Elles devront obligatoirement être faites par écrit et par mail au service administratif à : enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

Elles seront traitées individuellement en fonction des places restantes et selon les possibilités de rajout ou de retrait des repas avec nos prestataires. Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée en fonction des capacités d'accueil définies pour chaque site.

Aucune réservation ou modification ne sera prise en compte sur les lieux d'accueil. Il ne sera pas possible de demander la modification des réservations et l'annulation de la facturation pendant les périodes de fermeture de l'accueil de loisirs et du service administratif enfance jeunesse.

GRANDES VACANCES

Les inscriptions et réservations sont possibles les 3 premières semaines du mois de juin pour les deux mois d'été.

Les inscriptions et réservations pour le mois d'août seront encore possibles jusqu'au début des vacances d'été.

Pour les grandes vacances (été), les demandes d'annulations effectuées 15 jours avant le premier jour de votre réservation initiale ne vous seront pas facturées.

Passé ce délai, il ne sera plus possible de demander l'annulation ou la modification sans entraîner la facturation des plages incompressibles et des repas qui n'auront pas pu être décommandés par notre service auprès du prestataire.

INFORMATIONS DIVERSES

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE BLETTERANS

Pour les élèves qui fréquenteront l'accueil de loisirs périscolaire matin et/ou soir de Bletterans, **ils partiront le matin de l'accueil de loisirs au plus tard à 8h15 pour se rendre à l'école et arriveront au plus tôt à l'accueil de loisirs périscolaire à partir de 16h25** (temps de déplacement école – accueil de loisirs).

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires afin que votre enfant puisse être pris en charge correctement et que les agents puissent encadrer et sécuriser les autres enfants (la famille ne pourra pas déposer son enfant ou récupérer son enfant sur les trajets accueil de loisirs – école / école – accueil de loisirs).

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES MONTAIN / PLAINOISEAU

Pour les enfants qui fréquentent les écoles de Montain et/ou Plainoiseau : **vous avez la possibilité de choisir de mettre votre enfant au périscolaire du matin et/ou du soir à Montain ou à Plainoiseau** selon vos convenances personnelles.



ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES RPI LARNAUD/VILLEVIEUX

Pour les enfants qui fréquentent le RPI de Larnaud/Villeveux : **vous avez la possibilité de choisir de mettre votre enfant au périscolaire du matin et/ou du soir à Larnaud ou à Villeveux** selon vos convenances personnelles sauf le vendredi. Le repas du midi est obligatoirement pris sur le lieu de scolarisation.

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ARLAY/COSGES/DESNES/LARNAUD VILLEVIEUX

Pour les élèves qui prendront le bus le midi afin de se rendre aux accueils de loisirs périscolaires d'Arlay, Saint-Germain-Les-Arlay, Cosges, Nance, le RPI Desnes, Lombard, Relans et le RPI Larnaud, Villeveux : **n'oubliez pas de demander ou de renouveler leur carte de bus auprès des services des transports de la Région Bourgogne Franche Comté :**

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>



LA GESTION DES ABSENCES

MALADIE DE L'ENFANT



PRÉVENIR LE SERVICE ADMINISTRATIF PAR MAIL OU PAR TÉLÉPHONE

> Délais pour transmettre les justificatifs : **7 jours ouvrés**

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

1 jour de carence sera appliqué puis un certificat médical ou attestation garde d'enfant employeur ou bulletin d'hospitalisation sera nécessaire pour annuler la facturation des jours suivants.

ACCUEIL MERCREDI SÉJOURS

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

SECTEUR JEUNES

Un certificat médical ou attestation garde d'enfant employeur ou bulletin d'hospitalisation sera nécessaire pour annuler la facturation.

SORTIE SCOLAIRE



Dès que vous avez l'information, connectez-vous sur le portail pour annuler votre réservation.

Vous devez envoyer un mail au service administratif **au plus tard 3 jours ouvrés avant la sortie**. Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.

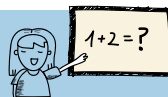
ARRÊT MALADIE OU ARRÊT DE TRAVAIL D'UN PARENT



Les réservations pour le jour même et le lendemain vous seront facturées.

Délai pour transmettre le justificatif :
1er jour de l'arrêt.

ABSENCE D'ENSEIGNANT



ABSENCES PRÉVUES FORMATIONS, RÉUNION ETC

L'enseignant est absent et vous choisissez de garder votre enfant : annulez vos réservations depuis l'onglet « gérer vos réservations ».

Si le délai est dépassé, envoyez un mail au service administratif **au plus tard 3 jours ouvrés avant l'absence**.

ABSENCES IMPRÉVUES ABSENCES LE JOUR MÊME POUR MALADIE OU AUTRES

Si vous choisissez de garder votre enfant **vous devez envoyer un mail au service administratif** le jour de l'absence. **Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.**



GRÈVE



Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant pour savoir si des enseignants font grève.

En cas de fermeture de classes, vous devez vous rapprocher de l'école et de votre mairie pour connaître les conditions de service minimum. Les équipes périscolaires vous accueillent sur les horaires habituels dans les communes où le service minimum est mis en place.

ÉCOLE FERMÉE SANS SERVICE MINIMUM :

Les réservations et la facturation sont automatiquement annulées.

ÉCOLE OUVERTE AVEC SERVICE MINIMUM :

L'enseignant est absent et vous choisissez de garder votre enfant, **vous devez annuler vos réservations depuis l'onglet « gérer vos réservations ».**

Si le délai de prévenance est dépassé, envoyez un mail au service administratif **au plus tard 3 jours ouvrés avant la grève.**

Cas exceptionnel : si l'information de la grève est transmise moins de 48h avant le jour de celle-ci, vous devez demander au plus tard l'annulation de la facturation le jour de la grève.

Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.



**JOURS OUVRÉS DU SERVICE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE :

DU LUNDI MATIN AU VENDREDI MATIN INCLUS



ATTENTION SERVICE FERMÉ LE VENDREDI APRÈS-MIDI.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil physique : uniquement sur rdv
Service administratif fermé le vendredi après-midi.

enfancejeunesse@bressehauteseille.fr
03 84 44 48 45



MES FACTURES

Pour les familles non adhérentes au prélèvement automatique, votre facture DOIT être payée dès réception de votre FACTURE PUBLIQUE QUI VOUS EST TRANSMISE PAR VOIE POSTALE OU SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL «Mon espace finances publiques» sur le site www.impots.gouv.fr. Pour les paiements en ligne, vous pouvez vous connecter à www.payfip.gouv.fr ou dans la rubrique "Mes factures" de votre espace famille puis "Paiement de la facture au centre des Finances publiques".

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Il est appliqué si votre demande a été faite via le portail famille avec un retour positif sans demande complémentaire du service administratif. Vous pouvez effectuer votre demande d'adhésion en cours d'année scolaire.

Exemple : une adhésion faite et validée positivement par notre service avant le 1er novembre peut être prise en compte pour la facturation d'octobre. Pour vérifier la bonne prise en compte, vous avez deux options : utiliser l'onglet «dernière demande» ou consulter votre document d'information sur lequel est inscrit la date de prélèvement. Ce document est dans l'onglet « mes factures » sur votre portail famille.

Attention la mise en place du prélèvement ne supprime pas la réception par courrier et sur votre compte "impots.gouv.fr" de votre facture publique. Veillez à ne pas payer deux fois.



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ? CONTACTEZ NOS SERVICES



France services

7 rue Jean Moulin 39230 SELLIÈRES
03 84 24 58 05 - 06 32 99 76 08

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS
AVEC ou SANS RDV**

MAR - VEN : 9H00 - 14H00
(hors 1er 15/02 2020 et 15/08/2020)
SAM : 9H00 - 13H00





Habitants, associations, élus...

Besoin d'aide avec vos outils numériques ? Votre conseillère numérique est là pour vous accompagner avec bienveillance, à votre rythme.



07 88 91 59 27

Mairié JACQUINOT -
m.jacquinot@bressehauteseille.fr



**RÉSEAU MÉDIATHÈQUE
BRESSE HAUTE SEILLE**




mediatheque@bressehauteseille.fr
https://mediatheque.bressehauteseille.fr/

Site de Bletterans Chemin de la Foule 39140 Bletterans 03 84 44 75 47	Site de Hauteroche La Carriade 1 rue de la Carrière 39570 Hauteroche 03 84 43 16 90	Site de Sellières Rue d'Osse 39230 Sellières 03 84 44 06 10
Site de Commenailles 90 rue Madeleine Vionnet 39140 Commenailles 03 84 44 14 04	Site de Plainoiseau 240 Rue Georges Trouillot 39210 Plainoiseau 03 84 25 37 13	Site de Voiteur 2 rue des Masses 39210 Voiteur 03 84 44 04 40

JUMEL RETROUVEZ LE PROGRAMME D'ANIMATION ET L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DU RÉSEAU SUR NOTRE SITE



ESPACE DE VIE SOCIALIS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

**NOUVEAU SERVICE
ESPACE DE VIE SOCIALE ITINÉRANT**

Gaëlle GONIN, Animatrice Espace de Vie Sociale
evs@bressehauteseille.fr 06 85 86 00 98



Un lieu de rencontres et d'échanges, ouvert à tous, où chacun peut proposer ou participer à des projets et devenir acteur de la vie locale. Itinérant, pourquoi ? Pour venir au plus près de chez vous !

Répondez à notre questionnaire pour construire ensemble des actions qui vous ressemblent !

Communauté de Communes Bresse Haute Seille
2 avenue Jean de Chalon Arlay 39140 Bletterans // 03 84 44 14 98







santé
famille
retraite
services



BRESSE DU JURA

CONTACTEZ LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil physique : uniquement sur rdv
Service administratif fermé le vendredi après-midi

03 84 44 48 45

enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

BRESSE HAUTE SEILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

2 Avenue Jean de Chalon-Arlay
39140 BLETTERANS

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h / 14h-16h

03 84 44 46 80

accueil@bressehauteseille.fr